

CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A LA REDYNAMISATION DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

RATTACHE AU CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2015-2020 DE LA CHAMPAGNE-ARDENNE



SOMMAIRE

I. Contexte.....	3
II. Contenu du Contrat.....	3
III. Champ d'intervention du contrat	3
IV. Le suivi et l'évaluation du contrat.....	6
V. Avenants	6
ANNEXE 1 : Tableau récapitulatif des actions et plan de financement.....	8
ANNEXE 2 : Fiches actions.....	10

VU :

La lettre de mission à Monsieur le Préfet de la région Champagne-Ardenne, Préfet de la Marne, en date du 6 novembre 2014,

La délibération du Conseil municipal de Châlons-en-Champagne en date du 16 juillet 2015,

La délibération de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne en date du 26 août 2015,

La délibération du Conseil régional de Champagne-Ardenne en date du 6 juillet 2015,

La délibération du Conseil Départemental de la Marne en date du 10 juillet 2015,

Le Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) de Châlons-en-Champagne signé le 28 août 2015,

ENTRE :

L'Etat, représenté par Monsieur Manuel VALLS, Premier Ministre,

La ville de Châlons-en-Champagne, représentée par son Maire, Monsieur Benoist APPARU,

La Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne, représentée par son Président, Monsieur Bruno BOURG-BROC,

Le Conseil régional de Champagne-Ardenne, représenté par son Président, Monsieur Jean-Paul BACHY,

Le Conseil départemental de la Marne, représenté par son Président, Monsieur René-Paul SAVARY,

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Châlons-en-Champagne, représentée par son Président, Monsieur Michel GOBILLOT,

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne, représentée par son Président, Monsieur Michel BOULANT,

La Chambre d'Agriculture de la Marne, représentée par son Président, Monsieur Maximin CHARPENTIER,

La Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par son Directeur régional de Champagne-Ardenne, Monsieur Jean-Luc COOPMAN,

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, représentée par son Président, Monsieur Bruno LECHEVIN,

Bpifrance Financement, Société Anonyme au capital de 839 907 320 €, dont le siège social est à Maisons-Alfort (94710), 27-31 avenue du Général Leclerc, immatriculée au RCS de Créteil sous le N° 320 252 489, représentée par son Délégué Régional à l'Innovation Champagne-Ardenne, Monsieur Reynald RENNESSON en vertu d'une délégation de pouvoirs en date du 27.08.2015, ci-après dénommée « Bpifrance »,

Il est convenu ce qui suit :

I. CONTEXTE

Le ministère de la Défense a annoncé le 14 octobre 2014 la dissolution du 1er Régiment d'artillerie de marine (RAMa), de l'état-major de la 1ère Brigade mécanisée (BM) et de sa compagnie de commandement et des transmissions, tous implantés à Châlons-en-Champagne, entraînant la suppression de 1003 emplois civils et militaires.

Pour compenser les conséquences économiques et démographiques de cette décision, le gouvernement a décidé de mettre en œuvre un plan d'accompagnement : le Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD). Celui-ci s'appuie sur l'élaboration d'un projet de développement à long terme de l'agglomération.

Ce contrat permet de mobiliser 11 millions d'€ de crédits de l'Etat au titre du FRED (Fonds de Restructurations de la Défense) et du FNADT (Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire).

Au regard de l'impact particulier de cette dissolution sur la ville et l'agglomération de Châlons-en-Champagne qui, avec la réforme territoriale, perd son statut de capitale régionale, l'Etat a décidé d'apporter un soutien exceptionnel sous la forme d'une dotation complémentaire de 19 millions d'€ sur la durée du CRSD, issus des budgets de différents Ministères.

II. CONTENU DU CONTRAT

Le présent contrat, rattaché au Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 de la Champagne-Ardenne, détermine les modalités de mobilisation des 19 millions d'€ de crédits d'Etat attribués en complément des aides d'Etat accordées pour les actions du CRSD.

III. CHAMP D'INTERVENTION DU CONTRAT

Le projet de développement de Châlons-en-Champagne et de son agglomération, sur lequel s'appuie le CRSD, couvre les axes stratégiques suivants :

- Axe 1- Accompagner la redynamisation globale du centre-ville et faire de Châlons-en-Champagne un exemple de réussite économique et résidentielle
- Axe 2 - Développer le tissu économique local par une politique de soutien des pouvoirs publics favorable à l'investissement des entrepreneurs et à la transformation des opportunités économiques
- Axe 3 - Structurer les filières de croissance
- Axe 4 - Promouvoir l'ambition internationale du territoire

Le présent Contrat permet de mobiliser les crédits ministériels pour des actions contribuant à deux de ces quatre axes du CRSD (axes 2 et 3), ainsi qu'au développement économique et social de l'agglomération.

Axe 2 - Développer le tissu économique local par une politique de soutien des pouvoirs publics favorable à l'investissement des entrepreneurs et à la transformation des opportunités économiques

Action 2-2 Accélérer la couverture numérique du territoire communautaire pour assurer son développement ;

Action 2-3 Développer les activités logistiques par le renforcement de la multimodalité et l'intermodalité ;

Action 2-4 Poursuivre le développement du campus d'enseignement supérieur et de recherche - Accélérer le développement du pôle universitaire de Châlons en renforçant les structures, en ouvrant des nouvelles formations et en soutenant la recherche et l'excellence.

Axe 3 - Structurer les filières de croissance

Action 3-3 Créer des lieux d'accueil d'entreprises répondant à leurs attentes et à la stratégie de développement du territoire ;

Action 3-4 Se positionner sur les filières d'avenir en mettant en place des démonstrateurs.

Le présent contrat mobilise également des crédits destinés à soutenir les opérations de renouvellement urbain sur les quartiers Sud et Ouest de Châlons-en-Champagne (Le Verbeau et La Bidée).

IV. LES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Les partenaires financiers s'engagent selon les modalités suivantes dans la concrétisation du présent contrat :

4.1 - L'engagement financier de l'Etat :

L'Etat contribue à hauteur de **19 millions d'€** (qui viennent ainsi en complément des crédits dédiés au CRSD), qui abondent le CPER 2015-2020 de la Champagne-Ardenne. Ils sont répartis comme suit (voir tableau récapitulatif en annexe 1 et les fiches action en annexe 2) :

4.1.1 6 millions d'€ contribuant à trois opérations du projet de développement de l'agglomération, citées dans le courrier du Premier Ministre du 20 novembre 2014 :

- Action 2-3 : Développer un pôle multimodal et intermodal :
 - la réalisation d'un pôle logistique multimodal (rail-route) : 3.000.000 € au titre du FNADT.
- Action 2-4 : Poursuivre le développement du campus d'enseignement supérieur et de recherche :
 - la création d'un campus de l'URCA : subvention de 1.000.000 € au titre du FNADT ;
 - le développement de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et des Métiers (ENSAM) : subvention de 2.000.000 € au titre du FNADT.

4.1.2 : 13 millions d'€ mobilisés sur les opérations suivantes :

- Action 2.2 : Accélérer la couverture numérique du territoire pour assurer son développement :
 - Le déploiement de la fibre sur les 25 communes de l'agglomération : 2.000.000 €
 - Déploiement du TTHD professionnel (étude) : 50.000 €
- Action 2.3 : Développer les activités logistiques par le renforcement de la multimodalité et l'intermodalité :
 - le développement des activités sur le site de Vatry : 1.050.000 €
- Action 2.4 : Poursuivre le développement du campus d'enseignement supérieur et de recherche :
 - la création d'un campus de l'URCA : 2.000.000 €, complémentaires au montant indiqué au 4.1.1
 - ENSAM : 655.000 €, complémentaires au montant indiqué au 4.1.1
 - Autres opérations universitaires :
 - IUT : licences pro : 315.000 €
 - IUT : datacenter : 150.000 €
- Action 3.3 : Elaboration et mise sur le marché de produits immobiliers d'entreprise :
 - Bâtiments, réalisation de locaux : 950.000 €
- Action 3.4 : Se positionner sur les filières d'avenir en mettant en place des démonstrateurs :
 - Appui aux projets des filières prioritaires : 2.330.000 €

Cette opération fait également l'objet d'un cofinancement au titre du Contrat de Redynamisation du Site de Défense (crédits FRED). Une même opération ne pourra pas être aidée simultanément, à dépenses subventionnables identiques, sur les deux contrats.
- Autre : Appui aux opérations de renouvellement urbain : 3.500.000 €, crédits qui sont distincts et viennent en complément des crédits ANRU qui seront mobilisés sur le programme de renouvellement urbain des quartiers d'intérêt régional de l'agglomération châlonnaise.

La sélection des opérations retenues nécessite la présentation d'un dossier réputé complet par le porteur de projet, l'instruction et la validation par un comité constitué d'un représentant de l'Etat, de la Ville de Châlons-en-Champagne, de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne, du Conseil Régional de Champagne-Ardenne, du Conseil Départemental de la Marne.

L'engagement financier de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne :

La Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne contribue à hauteur de 10 250 000 € (en complément des crédits dédiés au CRSD).

L'engagement financier de la ville de Châlons-en Champagne :

La ville de Châlons-en-Champagne contribue à hauteur de 3 663 000 € (en complément des crédits dédiés au CRSD), dont 3 500 000 € au titre de l'appui aux opérations de renouvellement urbain.

L'engagement financier du Conseil régional de Champagne-Ardenne :

Le Conseil Régional de Champagne-Ardenne contribue à hauteur de 3 050 000 € (en compléments des crédits dédiés au CRSD).

L'engagement financier du Conseil départemental de la Marne :

Le Conseil départemental de la Marne contribue à hauteur de 3 815 000 € (en complément des crédits dédiés au CRSD).

IV. LE SUIVI ET L'EVALUATION DU CONTRAT

Ce contrat fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation conjoints avec le CRSD de Châlons-en-Champagne et selon les mêmes modalités, sous le pilotage des services de l'Etat et dans le cadre d'une collaboration étroite avec les collectivités signataires du Contrat et les autres partenaires associés techniquement à sa concrétisation.

Les signataires conviennent de procéder à un bilan quantitatif et qualitatif de la mobilisation des crédits du présent Contrat lors de chaque Comité technique du CRSD.

Ce bilan sera également effectué lors de chaque Comité de pilotage pour permettre, si cela s'avère nécessaire, de procéder à une adaptation du contenu des actions, de l'échéancier de mise en oeuvre et du plan de financement des actions concernées.

V. AVENANTS

Le présent Contrat pourra faire l'objet d'avenants, à la demande de l'un ou de plusieurs des signataires.

Fait à Châlons-en-Champagne, le

Pour l'Etat,
Le Premier Ministre,

Manuel VALLS

Le Maire de Châlons-en-Champagne,

Benoist APPARU

Le Président de la Communauté d'Agglomération
de Châlons-en-Champagne,

Bruno BOURG-BROC

Le Président du Conseil Régional de Champagne-
Ardenne,

Jean-Paul BACHY

Le Président du Conseil Départemental de la
Marne,

René-Paul SAVARY

Le Président de la Chambre de Commerce et
d'Industrie de Châlons-en-Champagne,

Michel GOBILLOT

Le Président de la Chambre des Métiers et de
l'Artisanat de la Marne,

Michel BOULANT

Le Président de la Chambre d'Agriculture de la
Marne,

Maximin CHARPENTIER

Le Directeur régional Champagne-Ardenne de la
Caisse des Dépôts et Consignations,

Jean-Luc COOPMAN

Le Président de l'Agence de l'Environnement et
de la Maîtrise de l'Energie,

Bruno LECHEVIN

Le Délégué régional à l'innovation de Bpifrance
Champagne-Ardenne,

Reynald RENNESSON

ANNEXE 1 : TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT

<i>Montants indiqués en euros (€)</i>		Montant total des travaux	Total contribution publique	Etat	Ville	Cités-en-Champagne	Conseil Départemental de la Marne	Conseil Régional Champagne-Ardenne	Autre contribution publique
Axe 2	Développer le tissu économique local par une politique de soutien des pouvoirs publics favorable à l'investissement des entrepreneurs et à la transformation des opportunités économiques								
2.2.	<i>Accélérer la couverture numérique du territoire communautaire pour assurer son développement</i>	10 300 000	5 100 000	2 050 000	0	3 050 000	0	0	0
	Déploiement de la fibre sur les 25 communes de l'agglomération	10 200 000	5 000 000	2 000 000	0	3 000 000	0	0	0
	Déploiement d'un réseau de TTHD professionnel (étude)	100 000	100 000	50 000	0	50 000	0	0	0
2.3.	<i>Développer les activités logistiques par le renforcement de la multimodalité et l'intermodalité</i>	13 250 000	10 100 000	4 050 000	0	3 000 000	1 850 000	700 000	500 000
	Vatry : développement du passager - création d'un nouveau parking	1 000 000	750 000	375 000	0	0	375 000	0	0
	Vatry : développement du fret (prestation intellectuelle)	150 000	150 000	50 000	0	0	50 000	50 000	0
	Vatry : développement du fret (équipements)	400 000	400 000	125 000	0	0	125 000	150 000	0
	Vatry : bâtiment dédié à la maintenance	1 500 000	1 200 000	450 000	0	0	450 000	300 000	0
	Vatry : implantation d'un centre de formation aux métiers de l'aéroportuaire (études, équipements pédagogiques)	100 000	100 000	50 000	0	0	50 000	0	0
	Pôle logistique multimodal (rail / route)	10 100 000	7 500 000	3 000 000	0	3 000 000	800 000	200 000	500 000 (FEDER)
2.4.	<i>Poursuivre le développement du campus d'enseignement supérieur et de recherche Accélérer le développement du pôle universitaire de Châlons en renforçant les structures, en ouvrant des nouvelles formations et en soutenant la recherche et l'excellence</i>	16 163 000	13 913 000	6 120 000	163 000	4 200 000	1 965 000	1 450 000	0
	URCA (bâtiment Campus 3000 R+3 HT)	7 500 000	7 500 000	3 000 000	163 000	3 637 000	0	700 000	0
	URCA (Licence ART, chaire)	460 000	460 000	0	0	0	230 000	230 000	0
	ENSAM (projets 1 et 2 retenus)	7 000 000	4 750 000	2 655 000	0	0	1 735 000	360 000	0
	IUT (datacenter)	300 000	300 000	150 000	0	75 000	0	60 000	15 000
	IUT (2 licences pro, équipements et matériels)	740 000	740 000	315 000	0	325 000	0	100 000	0
	ENSAN, CNAC	163 000	163 000	0	0	163 000	0	0	0
	Total axe 2	39 713 000	29 113 000	12 220 000	163 000	10 250 000	3 815 000	2 150 000	515 000
Axe 3	Structurer les filières de croissance								
3.3.	<i>Elaboration et mise sur le marché de produits immobiliers d'entreprises</i>	9 850 000	2 850 000	950 000	0	0	0	900 000	1 000 000
	Honoraires et études	850 000	0	0	0	0	0	0	0
	Bâtiment, réalisation de locaux (coûts des travaux)	9 000 000	2 850 000	950 000	0	0	0	900 000	1 000 000 (FEDER)
3.4.	<i>Se positionner sur les filières d'avenir en mettant en place des démonstrateurs</i>	2 330 000	2 330 000	2 330 000	0	0	0	0	0
	Subvention allouée aux projets des filières prioritaires	2 330 000	2 330 000	2 330 000	0	0	0	0	0
	Total axe 3	12 180 000	5 180 000	3 280 000	0	0	0	900 000	1 000 000
Autre	Rénovation urbaine des quartiers prioritaires Sud et Ouest	10 000 000	7 000 000	3 500 000	3 500 000				
	Total CAR	61 893 000	41 293 000	19 000 000	3 663 000	10 250 000	3 815 000	3 050 000	1 515 000

ANNEXE 2 : FICHES ACTIONS

Axe 2	Accélérer la couverture numérique du territoire communautaire pour assurer son développement
N° FICHE ACTION	
2-2	
<i>Diagnostic – constat</i>	
<p>L'aménagement numérique et le développement de services associés est une priorité d'aménagement du territoire et de développement économique sur le territoire communautaire. Le déploiement des infrastructures adéquates est indispensable.</p> <p>Depuis 15 ans, les usages créés par internet et les réseaux numériques se sont imposés auprès de tous, particuliers, entreprises et services publics. Le haut débit est aujourd'hui un outil essentiel. Demain, le très haut débit constituera pour les territoires un enjeu majeur en termes de compétitivité et de développement.</p> <p>Compte-tenu de l'élargissement de la Communauté d'agglomération au cours des dernières années, il est observé une situation particulière. Ainsi, 13 communes sur 38 de la Communauté d'agglomération seront fibrées dans le cadre de l'AMII par l'opérateur Orange. Pour les 25 autres communes, un investissement public est nécessaire pour apporter la fibre jusqu'à l'abonné. Le choix des élus communautaires s'est porté sur le déploiement de la fibre sur l'ensemble du territoire, afin de permettre la poursuite du développement économique en répondant aux besoins des entreprises en matière de numérique et satisfaire aux besoins des particuliers à l'instar des potentialités offertes aux abonnés couverts par le déploiement de la fibre par Orange.</p> <p>Par ailleurs, malgré les potentialités offertes demain par la fibre en cours de déploiement sur la zone agglomérée, des acteurs publics (hôpital, consulaires, établissements d'enseignement supérieur, collectivités, ...) expriment une forte demande en termes de très haut débit professionnel. Il est proposé, à l'instar de ce qui a pu être réalisé sur d'autres territoires, le déploiement d'une infrastructure de fibre optique répondant à ce besoin particulier.</p>	
<i>Description de l'action</i>	
<p>Il est souhaité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ accompagner le développement du THD sur les 25 communes de l'agglomération hors zones conventionnées (Orange) ▪ déployer une infrastructure de fibres optiques inactivées ou "noires" sur la base du réseau existant au niveau de la Ville (étude) <p>Ce second objectif répond aux acteurs et s'articule ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ public visé : acteurs publics pour relier certains bâtiments publics ▪ réalisation : construction et mise à disposition des opérateurs de télécommunication des espaces techniques, reliés à la boucle locale en fibres optiques afin qu'ils puissent y installer leurs équipements et câbles de télécommunications nécessaires au fonctionnement de ces équipements. Raccordement de ce réseau au réseau de transport d'opérateurs (Orange, Sanef...) <p>Le déploiement du THD sur les 25 communes de l'agglomération hors zone AMII permettra de raccorder 3900 foyers en déployant près de 253 km de fibre optique (hors raccordement final) pour offrir des niveaux de service équivalents pour les concitoyens et les entreprises qu'ils soient ou non sur la zone AMII</p>	

Objectifs - résultats attendus				
Mettre en place l'infrastructure numérique adéquate en THD sur l'ensemble du territoire				
Pilote				
Communauté d'Agglomération				
Maîtres d'ouvrage				
SIEM (25 communes de la communauté d'agglomération non couvertes par l'AMII) Communauté d'agglomération pour le réseau THD professionnel				
Partenaires				
Conseil Départemental de la Marne, Conseil Régional Champagne Ardenne, Europe, Etat (Mission France Très Haut Débit), acteurs publics locaux				
Début de l'opération				
2015				
Délai de réalisation				
Déploiement de la fibre à compter de 2016 sur les 25 communes de l'agglomération non couvertes par l'AMII Déploiement du TTHD professionnel sur la zone agglomérée de Châlons-en-Champagne : étude de faisabilité en 2015 et 2016				
Plan de financement				
Principaux postes de dépenses	Montant € HT	Ressources	Montant	%
Déploiement de la fibre sur les 25 communes de l'agglomération				
Travaux	10 200 000	Engagements antérieurs au CRSD (Etat FSN, Région, Département)	5 200 000	51%
		Etat	2 000 000	20%
		CAC	3 000 000	29%
Sous total	10 200 000	Sous-total	10 200 000	
Déploiement du TTHD professionnel				
Etude de faisabilité	100 000	Etat	50 000	50%
		Cités-en-Champagne	50 000	50%
Total	10 300 000	Total	10 300 000	
Critères d'évaluation - effets attendus - indicateurs				
Couverture géographique Pourcentage de population desservie				

Axe 2	Développement des activités logistiques par le renforcement de la multimodalité et l'intermodalité en soutenant en particulier la plateforme aéroportuaire de Vatry
N° FICHE ACTION	
2-3	
<i>Diagnostic - constat</i>	
<p>La position géographique de Châlons-en-Champagne fait du territoire un point logistique de premier ordre. Ce caractère est renforcé par la présence de croisement d'infrastructures routières et ferroviaires ainsi que la présence de l'aéroport de Vatry. Cet atout a été mis en exergue par l'étude de positionnement stratégique diligentée par le Communauté d'Agglomération et confiée au cabinet DELOITTE.</p> <p>La présence de nombreux logisticiens et transporteurs confortent cette stratégie : le territoire se situe en effet sur un axe Nord-Sud alternatif à celui passant par la région parisienne.</p> <p>Tout naturellement, la logistique notamment dans sa dimension intermodale, est une priorité de redéploiement économique. En effet au-delà de la présence des professionnels, des activités connexes et de formation peuvent être mobilisés permettant d'offrir un environnement global favorable.</p> <p>L'accent porté sur la multimodalité prend toute sa signification dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le développement du fret ferroviaire avec la volonté d'accompagner la montée en puissance de l'opérateur ferroviaire de proximité Régiorail Champagne Ardenne ; ▪ L'accompagnement du développement en termes de volumes (fret et passagers) et de diversification des activités (<i>cluster</i> (groupement) d'urgence, centre de formation, activités de maintenance,...) de la zone aéroportuaire et logistique de Paris-Vatry. 	
<i>Description de l'action</i>	
<p>Les actions engagées doivent permettre le soutien du développement de la zone aéroportuaire de Paris-Vatry dans ses différentes dimensions (passager, fret) :</p> <p><u>Soutien au développement du passager</u></p> <p>L'objectif est ici de soutenir le développement de l'infrastructure (investissement) afin de permettre l'atteinte des objectifs de volume de passager et de fret recherchés par l'exploitant.</p> <p>Les crédits mobilisés au sein du contrat ont pour objectif de financer un nouveau parking pour répondre au développement du volume d'activité passager.</p> <p><u>Soutien au développement du fret : recherche d'intégrateur fret</u></p> <p>Il est proposé en premier lieu de réaliser une étude marketing approfondie de l'évolution du marché du fret tout cargo afin d'orienter la politique commerciale de la SEVE puisque Vatry ne peut se positionner à court terme sur les vols mixtes (passagers-fret). La reconquête du transport des produits frais est un des objectifs recherché.</p> <p>Le développement du fret nécessite la desserte de Vatry par des lignes cargo régulières. L'implantation d'une base secondaire (voire principale) d'un grand intégrateur tel que FEDEX, UPS, DHL ou TNT et des prescripteurs (transitaires, GSA, brokers) assurerait une offre de vols réguliers générant une activité pérenne. Une prospection spécifique sur la dimension aéronautique, pendant une durée arrêtée, devra être mise en place pour notamment intéresser des intégrateurs.</p>	

Implantation d'activités de maintenance et d'équipement aéronautique, positionnement sur l'urgence humanitaire, création d'un *cluster* (groupement) sur l'intégration des agro-composites dans les processus industriels de fabrication des avions

- *Implantation d'activités de maintenance et d'équipement aéronautique*

Le développement à l'implantation d'activités de maintenance et d'assistance aux avions commerciaux en offrant des locaux et des espaces d'accueil nécessite la construction d'un bâtiment dédié. L'objectif est d'implanter des activités de maintenance et d'assistance aux avions commerciaux en offrant des locaux et des espaces d'accueil. Le bâtiment industriel sera divisible et permettra d'accueillir plusieurs entreprises. Cette opération contribue à augmenter l'attractivité de l'aéroport par la présence de nouveaux services aéronautiques.

- *Création d'un cluster pour la gestion des situations d'urgence*

Il s'agira également de favoriser l'émergence d'un *cluster* (groupement) sur entreprises liées aux situations d'urgences, en rassemblant les principaux opérateurs de la gestion des situations de crise dans le monde (catastrophes naturelles ou technologiques, épidémies, famines, guerres...) pour optimiser les moyens mis en œuvre pour l'analyse des situations, mobilisations des moyens, expéditions des équipements et des personnels et gestion des rapatriements.

La mise en œuvre de ce *cluster* sera appuyée par la construction d'un bâtiment dédié.

- *Création d'un cluster sur l'intégration des agro-composites dans les processus industriels de fabrication des avions*

En lien avec les pôles IAR et Matéria et le centre Arts et Métiers Paris-Tech, il s'agit de développer des nouvelles solutions produits plus légères pour l'équipement des avions, source de réduction de consommation de kérosène et d'économies substantielles pour les compagnies aériennes. L'objectif est de développer le lien intermodal entre les activités terrestres et aériennes.

- *Mise en place d'une école de formation pour les métiers de la logistique aéroportuaire*

Il s'agit de pouvoir développer une offre de formation pour les métiers de la logistique aéroportuaire, les métiers de la piste et les métiers de la sûreté aéroportuaire, et de faciliter le recrutement du personnel aéroportuaire pour les aéroports parisiens et du grand Nord-Est de la France. La création de cette école s'appuiera sur des écoles et centres existants (Logistère à Vatry, le Lycée Oehmichen à Châlons-en-Champagne, un centre de formation privé à Lyon). Le centre occupera des locaux disponibles sur Vatry.

- *Mise en place d'une plateforme multimodale fer route*

L'action concerne la concrétisation de la **plateforme multimodale de fret fer/route de Châlons-Fagnières**. La création d'une desserte routière depuis le boulevard périphérique, avec franchissement des voies 1bis et 2bis par un ouvrage d'art permet de réaliser une plateforme sur la gare de triage après réhabilitation des voies ferrées avec une dalle béton (circulation des poids lourds, manœuvres du reachstaker, stockage des containers), une raquette de retournement des poids lourds et un point de contrôle des entrées/sorties sur pilotis. Le boulevard périphérique permettant l'accès à la plateforme sera opérationnel en 2015.

Un opérateur ferroviaire de proximité a été sélectionné par le biais d'un appel d'offres porté par les partenaires économiques (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Communauté d'Agglomération).

L'activité de cet opérateur ne se limite pas à la traction de wagons isolés mais à l'organisation pour le compte de chargeurs de transports combinés en longue distance. Dans ses prestations est également incluse la possibilité de travailler sur la maintenance de dessertes ferroviaires liées à la prise de marchés avec des chargeurs locaux.

Objectifs - résultats attendus				
<u>Vatry</u>				
L'action doit permettre de faciliter l'atteinte des objectifs de développement de la plateforme aéroportuaire de Vatry.				
<u>Plateforme ferroviaire</u>				
La mise en place d'un pôle logistique multimodal et intermodal sur l'Agglomération de Châlons-en-Champagne constituera un indicateur en tant que tel. Il prendra forme par le développement de l'activité logistique globale et notamment via les composantes aériennes et ferroviaires.				
Le financement d'un centre de maintenance ferroviaire pourra être traité dans le cadre de la fiche action 3-3.				
<i>Pilote</i>				
Communauté d'Agglomération				
<i>Maîtres d'ouvrage</i>				
Vatry : Société d'Exploitation Vatry Europort (SEVE) Plateforme ferroviaire : Communauté d'Agglomération				
<i>Partenaires</i>				
Conseil Régional Champagne Ardenne, Etat, chargeurs, REGIORAIL Champagne-Ardenne				
<i>Début de l'opération</i>				
2015				
<i>Délai de réalisation</i>				
<p>Pour Vatry : sur la durée du CRSD pour le développement de l'activité passager et fret Les années 2015 et 2016 seront consacrées aux études marketing et de prospection sur la recherche d'un intégrateur fret, cluster, et implantation d'un centre de formation.</p> <p>Pour la plateforme ferroviaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Février 2015 – Mars 2016 : Feuille de route, jalons, études préopérationnelles ▪ Mars 2016 – Fin 2016 : Procédure DUP, marchés de maîtrise d'œuvre, études d'avant-projet, Programme, Dossier de consultation des entreprises ▪ Fin 2016 – Mi 2018 : Réalisation des travaux 				
<i>Plan de financement</i>				
<i>Principaux postes de dépenses</i>	Montant € HT	Ressources	Montant	%
<i>Développement de la plateforme aéroportuaire de Paris Vatry</i>				
<i>Création d'un parking</i>				
Investissement	1 000 000	Auto-financement (recettes)	250 000	15 %
		Etat	375 000	37 %
		Conseil Départemental	375 000	37%
Sous-total	1 000 000	Sous-total	1 000 000	
<i>Développement du fret</i>				

Prestation intellectuelle	150 000	Etat	50 000	33%
		Conseil Départemental	50 000	33%
		Conseil Régional	50 000	33%
Equipements	400 000	Etat	125 000	31%
		Conseil Départemental	125 000	31%
		Conseil Régional	150 000	38%
Sous-total	550 000	Sous-total	550 000	
<i>Bâtiment de maintenance</i>				
Investissement	1 500 000	Autofinancement	300 000	20%
		Etat	450 000	30%
		Conseil Départemental	450 000	30%
		Conseil Régional	300 000	20%
Sous-total	1 500 000	Sous-total	1 500 000	
<i>Implantation d'un centre de formation aux métiers de l'aéroportuaire</i>				
Etudes préalables et prospection, petits équipements	100 000	Etat	50 000	50%
		Conseil Départemental	50 000	50%
Sous-total	100 000	Sous-total	100 000	
<i>Pôle logistique multimodal (rail / route)</i>				
Coût des travaux	10 100 000	Etat (FNADT, annoncé dans courrier du Premier Ministre du 20 novembre 2014)	3 000 000	30%
		Conseil Régional	200 000	2%
		Conseil Départemental	800 000	8%
		Cités-en-Champagne	3 000 000	30%
		FEDER	500 000	5%
		Partenaires privés	2 600 000	26%
Sous-total	10 100 000	Sous-total	10 100 000	
Total	13 250 000	Total	13 250 000	
<i>Critères d'évaluation - effets attendus – indicateurs</i>				
Construction des bâtiments Volumes de fret ferroviaire				

Axe 2	Accélérer le développement du pôle universitaire de Châlons en renforçant les structures, en ouvrant des nouvelles formations et en soutenant la recherche et l'excellence
N° FICHE ACTION	
2-4	
<i>Diagnostic – constat</i>	
<p>Le renforcement de l'enseignement supérieur et de la recherche est l'un des axes majeurs de la stratégie de développement du territoire de Châlons-en-Champagne depuis plusieurs années qui compte déjà sur son territoire des établissements emblématiques comme Arts et Métiers ParisTech, deux composantes de l'URCA (IUT, ESPE), le CNAC et l'IFPS ainsi que des formations professionnalisantes dispensées dans des lycées ou au centre de formation d'apprentis interprofessionnel.</p> <p>Cette priorité se traduit par la mise en œuvre du programme Campus 3000 depuis 2010, dont l'objectif est de porter à 3 000 les effectifs étudiants à l'horizon 2020 (contre 2 200 en 2014-2015). Campus 3000 est un programme global qui comprend des actions dans 4 domaines : la vie étudiante, les formations, la recherche et l'innovation, le développement des synergies entre les établissements.</p> <p>Plusieurs actions ont déjà été mises en œuvre depuis 2010 : création de la maison de l'étudiant, développement des animations étudiantes, création d'une résidence CROUS, appui à l'implantation de nouvelles formations, financement d'allocations doctorales et de colloque de recherche, ...</p> <p>L'atteinte de l'objectif en matière de population étudiante suppose de développer de nouvelles formations en s'appuyant sur les dynamiques propres aux différents établissements présents à Châlons-en-Champagne et d'optimiser les locaux d'enseignement et de recherche.</p>	
<i>Description de l'action</i>	
<p>Plusieurs actions ont été identifiées en lien avec les partenaires (Arts et Métiers ParisTech, URCA, CNAC, ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La création d'un campus de l'URCA à Châlons-en-Champagne, par le regroupement de ses activités d'enseignement et de recherche sur un site unique avec la construction d'un bâtiment neuf en complément des 2 bâtiments existants. ▪ Le développement par l'URCA de formations et d'activités de recherche dans la thématique « Société et santé » : création d'une licence professionnelle en domotique « immotique, bâtiment intelligent et autonomie », création d'une chaire industrielle « Internet des objets et santé : technologies et usages numériques appliqués à la silver économie ». ▪ Le développement par l'URCA d'une licence Arts et la structuration d'un nouveau pôle de formation universitaire en partenariat avec le CNAC et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy ▪ La mise en œuvre de deux projets qui contribueront à la réussite des projets stratégiques de l'URCA : évolution vers « Machinisme et smart agriculture » de l'option Machinisme agricole de la licence professionnelle proposée par le département Génie Industriel et Maintenance de l'antenne chalonnaise de l'IUT, création d'un datacenter (stockage de données) pédagogique régional au sein du département Réseau et Télécom de l'antenne chalonnaise de l'IUT ▪ La création d'une plateforme technologique de fabrication au sein du centre Arts et Métiers ParisTech, par le renouvellement d'une partie de l'outil de formation industrielle ▪ La création au sein du centre Arts et Métiers ParisTech, d'un espace multifonctionnel dédié aux sciences de 	

<p>l'ingénieur et à la technologie qui serait ouvert à tous les étudiants chalonnais et aux porteurs de projets</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La création, au sein du centre Arts et Métiers ParisTech, d'une plateforme polyvalente de R&D à l'échelle industrielle en fonderie sous pression. ▪ La création, au sein du CNAC, d'un centre de formation, de recherche et d'innovation en magie nouvelle ▪ La création, en lien avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy (ENSAN), d'une université d'été internationale « Architecture et champagne », qui soit un rendez-vous annuel de rayonnement et d'attractivité internationale pour Châlons-en-Champagne et qui soit le prélude à la création d'un master en architecture <p><i>Il est précisé que la mention de ces opérations ne vaut pas sélection. Cette sélection sera effective après présentation d'un dossier réputé complet par le porteur de projet, instruction et validation par un comité constitué d'un représentant de l'Etat, de la Ville de Châlons-en-Champagne, de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne, du Conseil Régional, du Conseil Départemental.</i></p>
<i>Objectifs - résultats attendus</i>
<p>Les objectifs recherchés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La création d'un véritable campus urbain autour de l'URCA, d'Arts et Métiers ParisTech et des principaux lieux de vie étudiante • Le développement de la formation et de la recherche dans les domaines des arts et de l'architecture, en s'appuyant sur des collaborations URCA/CNAC et URCA/ENSAN • Le développement de nouvelles formations de niveau licence et master pour renforcer l'offre de formation et assurer un rayonnement des établissements supérieurs • Le développement de la recherche académique • Le renforcement du centre châlonnais Arts et Métiers ParisTech à la fois au sein du réseau Arts et Métiers et comme centre d'excellence en matière de formation et de recherche industrielle à Châlons-en-Champagne. • Le positionnement de Châlons-en-Champagne en tant que territoire de référence, au niveau national, sur la thématique « Société et Santé »
<i>Pilote</i>
Communauté d'Agglomération
<i>Maîtres d'ouvrage</i>
Université Reims Champagne Ardenne (URCA), Ecole Nationale Arts & Métiers ParisTech Châlons-en-Champagne (ENSAM), Centre National des Arts du Cirque (CNAC), Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy
<i>Partenaires</i>
Conseil Régional Champagne Ardenne, Conseil Départemental de la Marne, Etat, Ville de Châlons-en-Champagne
<i>Début de l'opération</i>
2015
<i>Délai de réalisation</i>
<p>2015 : finalisation des projets avec les partenaires</p> <p>1^{er} semestre 2016 : sélection des projets</p> <p>2^{ème} semestre 2016 : démarrage des investissements</p>

Plan de financement				
Principaux postes de dépenses	Montant € HT	Ressources	Montant	%
<i>URCA Campus 3000 (bâtiment R+3, HT)</i>				
Aménagement de locaux	7 500 000	Etat (crédits FNADT, montant annoncé dans courrier du Premier Ministre du 20 novembre 2014)	1 000 000	13%
		Etat (crédits ministériels)	2 000 000	26%
		Ville de Châlons-en-Champagne	163 000	2%
		Cités-en-Champagne	3 637 000	48%
		Conseil Régional	700 000	9%
Sous-total	7 500 000	Sous-total	7 500 000	
<i>URCA (licence ART, chaire santé et société)</i>				
Frais divers	460 000	Conseil Départemental	230 000	50%
		Conseil Régional	230 000	50%
Sous-total	460 000	Sous-total	460 000	
<i>ENSAM (plateforme industrielle de fonderie et centre de ressources)</i>				
Plateforme industrielle de fonderie	5 000 000	Autofinancement	2 250 000	32%
Centre de ressources	2 000 000	Etat (crédits FNADT, montant annoncé dans courrier du Premier Ministre du 20 novembre 2014)	2 000 000	29%
		Etat (crédits ministériels)	655 000	9%
		Conseil départemental	1 735 000	25%
		Conseil régional	360 000	5%
Sous-total	7 000 000	Sous-total	7 000 000	
<i>IUT (datacenter)</i>				
Etudes et matériel	300 000	Etat (crédits ministériels)	150 000	50%
		Cités-en-Champagne	75 000	25%
		Conseil régional	60 000	20%
		Autofinancement (ou Caisse des Dépôts et Consignations, à l'étude)	15 000	5%
Sous-total	300 000	Sous-total	300 000	
<i>IUT (équipement et matériel pour licences professionnelles)</i>				
Matériel et équipements	740 000	Etat – crédits ministériels	315 000	43%
		Cités-en-Champagne	325 000	43%
		Conseil régional	100 000	14%
Sous-total	740 000	Sous-total	740 000	
<i>ENSAN</i>				
Matériel	163 000	Cités-en-Champagne	163 000	100%
Sous-total	163 000	Sous-total	163 000	
Total fiche action	16 163 000	Total fiche action	16 163 000	
Critères d'évaluation - effets attendus – indicateurs				
Existence de formations de niveaux licence ou master				
Evolution des effectifs étudiants				
Insertion professionnelle des étudiants diplômés des nouvelles formations				

Nombre de publications scientifiques, de thèses, de brevets déposés
Nombre d'étudiants souhaitant se lancer dans l'entrepreneuriat
Nombre de projets réalisés par Arts et Métiers en partenariat avec des industriels
Renforcement des pratiques intégrant la télémédecine et en particulier les parcours de soins à domicile des personnes âgées

Axe 3	Créer des lieux d'accueil d'entreprises répondant à leurs attentes et à la stratégie de développement du territoire
N° FICHE ACTION	
3-3	
<i>Diagnostic – constat</i>	
<p>Parallèlement au développement de produits fonciers, la mise sur le marché de produits immobiliers est nécessaire. Ceux-ci doivent répondre aux logiques développées en termes de thématiques et de nature (incubateurs, pépinières, locaux commerciaux).</p> <p>L'offre de pépinières d'entreprises est en voie de saturation sur Châlons-en-Champagne (Espace Trenti, Jacquesson, Mont Bernard, pépinière technologique ENSAM etc.).</p>	
<i>Description de l'action</i>	
<p>Il est primordial pour l'agglomération d'avoir à disposition à tout instant la capacité d'accueillir et d'implanter des projets d'entreprises. Pour ce faire, conjointement avec les partenaires économiques et aménageurs, comme pour les projets de zones d'activités, des solutions immobilières répondant aux critères des cibles de prospection (axes de croissance) endogène et exogène doivent être à l'étude en continu. Les procédures d'élaboration associées doivent être lancées et gérées avec les services concernés.</p> <p>L'action s'attachera à la création de 700 à 800 m² de surface utile pour l'accueil d'entreprise au sein d'incubateurs, sur les filières de développement économique identifiées. Il s'agira en particulier d'acquérir et aménager des bâtiments existants à vocation économique ou militaire (friches industrielles, etc.).</p> <p>La création de 2 500 à 3 000 m² d'entreprises de pépinières d'entreprises, centres d'affaires ou immeubles de bureaux, selon une répartition à définir.</p> <p>L'action permet également la création de bâtiment à vocation économique ou industrielle à blanc, afin de permettre l'implantation immédiate de projets économiques, en particulier en procédant à la réhabilitation de friches militaires ou industrielles.</p>	
<i>Objectifs - résultats attendus</i>	
<p>Mettre sur le marché des produits d'accueil immobilier répondant aux différentes attentes des porteurs de projets et à la stratégie du territoire.</p> <p>Ces produits peuvent être de nature variable (pépinières, incubateurs, centre d'affaires...)</p>	
<i>Pilote</i>	
Communauté d'agglomération	
<i>Maîtres d'ouvrage</i>	
Communauté d'Agglomération, Chambres Consulaires, SEMCHA	
<i>Partenaires</i>	
Propriétaires privés, Bailleurs sociaux, Promoteurs, Investisseurs, Cabinets d'ingénierie	
<i>Début de l'opération</i>	

2015 : identification des opportunités foncières via le lancement d'appels à projets				
2015-2016 : réalisation d'études de faisabilité, d'études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des locaux				
2 ^{ème} semestre 2016 : lancement des marchés publics de travaux				
2017 : démarrage des premiers travaux				
<i>Délai de réalisation</i>				
Réalisation d'études				
<i>Plan de financement</i>				
<i>Principaux postes de dépenses</i>	Montant € HT	Ressources	Montant HT	%
Honoraires et études	850 000	Autofinancement	7 000 000	70,7%
Bâtiment, réalisation de locaux	9 000 000	Conseil Régional	900 000	9%
		Etat	950 000	10,1%
		Fonds Européens	1 000 000	10,1%
Total	9 850 000	Total	9 850 000	
<i>Critères d'évaluation - effets attendus – indicateurs</i>				
Surfaces mises sur le marché				
Surfaces commercialisées				
Nombre d'entreprises implantées				
Création d'emplois				

Axe 3	Se positionner sur les filières d'avenir en mettant en place des démonstrateurs
N° FICHE ACTION	
3-4	
<i>Diagnostic – constat</i>	
<p>Le changement de modèle économique du territoire imposé par le départ des militaires nécessite de faciliter l'implantation exogène de nouveaux segments économiques, non cannibalisants par rapport au territoire environnant. Il doit s'agir de segments de marchés porteurs pour assurer une pérennité des activités et une prospérité pour le territoire</p> <p>Le positionnement sur les filières de croissance identifiées nécessite de « tester » et d'accompagner la montée en puissance de projets. La collectivité souhaite que le territoire soit expérimentateur et donc proposer des solutions aux investisseurs pour développer des pilotes et démonstrateurs à différentes échelles dans le cadre de partenariats dont les contours seront à définir au cas par cas.</p>	
<i>Description de l'action</i>	
<p>Mettre en place des outils d'accueil, de test et d'accompagnement pour les différentes filières de croissance</p> <p>L'idée des démonstrateurs sera de valider un concept économique / sociétal / scientifique en testant en grandeur réelle un projet, et en mobilisant des ressources scientifiques d'évaluation des résultats.</p> <p>L'émergence de filières porteuses consistera à capitaliser sur les atouts du territoire (en particulier sur les entreprises existantes et les centres de formation, de recherche et de transfert de technologie) pour mettre en œuvre des innovations sur des technologies de rupture ou intersectorielles permettant de capter sur le territoire de la valeur ajoutée.</p> <p>Des appels à projets (AAP) dotés ou non seront lancés sur les diverses thématiques pour identifier les opérations qui intégreront cette action.</p> <p>Un recours à des prestations immatérielles (études, ingénierie) pourra être réalisé afin d'identifier et accompagner l'émergence de ces filières.</p> <p><i>Il est précisé, sauf pour la SEM Energie, que la mention de ces opérations ne vaut pas sélection. Cette sélection sera effective après présentation d'un dossier réputé complet par le porteur de projet, instruction et validation par un comité constitué d'un représentant de l'Etat, de la Ville de Châlons-en-Champagne, de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne, du Conseil Régional, du Conseil Départemental.</i></p> <p><i>Cette action fait également l'objet d'un cofinancement au titre du Contrat d'Accompagnement à la Redynamisation de Châlons-en-Champagne. Une même opération ne pourra pas être aidée simultanément, à dépenses subventionnables identiques, sur les deux contrats.</i></p> <p><i>Les opérations seront sélectionnées par traitement des dossiers au fil de l'eau. Les dossiers retenus feront l'objet d'une subvention par chacun des co-financeurs, au-pro rata des fonds contractualisés sur cette action. La subvention sera calculée en fonction des taux d'intervention en vigueur respectant la législation française et communautaire.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Démonstrateur nouveaux lieux de vie pour les séniors <p>1- Création d'une chaire industrielle (voir 2.4.)</p>	

- 2- Réalisation par un bailleur social d'une résidence collective moderne et connectée pour seniors en partenariat avec des industriels de la domotique et des services de santé numérique.
- 3- Adossement au démonstrateur de maisons individuelles pour jeunes ménages assurant un espace de vie intergénérationnelle.
- 4- Adossement au démonstrateur d'un laboratoire de suivi R&D sur les nouveaux services numériques expérimentés et outils robotique.
- 5- Adossement au démonstrateur d'un centre de formation destiné à dispenser les enseignements des nouveaux métiers liés à la prise en charge du vieillissement et aux nouvelles technologies d'accompagnement.
- 6- Adossement au démonstrateur d'un incubateur de *start-up* (jeunes entreprises), recrutés sur appel à projet, pour élargir le champ des innovations sur les services numériques appliqués à la « *silver economy* » (économie dédiée aux seniors).
- 7- Création d'une plateforme de services numériques pour les seniors, leurs aidants et les prestataires d'accompagnement reliée à un data center santé pour l'hébergement des données des patients et leur mutualisation avec le corps médical.

Pour pallier à cela et répondre à un besoin non satisfait, une solution nouvelle d'hébergement doit être expérimentée, sous la forme d'une résidence collective équipée des dernières innovations technologiques, tant sur le plan des services que de la santé.

Initiée par la collectivité châlonnaise et ses partenaires privés, cette plate-forme d'expérimentation au bien vieillir pourrait devenir la référence nationale sur la prise en compte et l'évolution des enjeux liés au vieillissement en tant qu'outil d'expertise pour la structuration de la filière « *silver economy* » (économie dédiée aux seniors) et la montée en service et compétences des acteurs.

- **SEM Energie (démonstrateur et stimulation de filière)**

Description de l'action

Dans le secteur géographique de l'agglomération châlonnaise, la SEM aura pour objectif :

- L'accompagnement et la mise en œuvre de la transition énergétique dans les territoires concernés ;
- L'investissement en propre dans tous projets ayant vocation à produire toute forme d'énergie d'origine renouvelable ;
- L'investissement sous forme de prise de participation dans toute société commerciale ayant vocation à produire toute forme d'énergie d'origine renouvelable ;
- La réalisation de prestations de services ayant pour objectif la mise en œuvre de la transition énergétique ou de toute forme d'investissement relative à la maîtrise de la demande d'énergie ;
- A titre subsidiaire, l'acquisition et l'exploitation de réseaux de chaleur
- De manière générale toutes opérations techniques, juridiques, industrielles, commerciales financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher au présent objet social ou de nature à en favoriser, directement ou indirectement, sa réalisation

Objectifs, résultats attendus

- La structuration d'une nouvelle filière économique
- Le développement des énergies renouvelables sur le territoire
- La création d'emplois liée aux développements de ce type de projet avec l'installation de centres de maintenance et l'exploitation des machines (hors activité liée à l'installation)
- Des recettes fiscales nouvelles pour les collectivités

- **Smart agriculture (agriculture connectée)**

Structurer à Châlons-en-Champagne un pôle de compétence de dimension nationale autour des sociétés de l'agriculture de précision, des constructeurs et concessionnaires d'équipements agricoles (machinisme agricole,

productions végétales, ingénierie et maintenance), de l'industrie des objets connectés (drones, etc.) et de la robotisation, des éditeurs de logiciels destinés aux exploitants agricoles, des professionnels de l'événementiel (salon Equip Agro, SINAL EXHIBITION), des lycées professionnels, du CFA Interpro de la Marne, de l'URCA (notamment l'IUT Reims Châlons-Charleville, site de Châlons, et des laboratoires de recherche comme le CREsTIC), des centres techniques (CEMAGREF).

Les objectifs sont :

- Attraction des concessionnaires de machinisme agricole et des constructeurs de toute la France venant résoudre sur la plateforme technologique IUT ENSAM des problématiques techniques et susciter des solutions en termes d'innovation-produit ;
- Création de nouveaux diplômes et modules de formation : par exemple, projet en cours de création d'un diplôme d'ingénieur en maintenance UTT-URCA), cf. fiche 2-4 ;
- Augmentation du nombre d'étudiants dans la filière ;
- Implantation de *start up* (jeunes entreprises) dans les secteurs adjacents : robotisation, objets connectés, exploitation des données du « *big data* » (mégadonnées) agricole.

L'organisation d'événements professionnels pourra être prise en charge au sein de l'action 4-1.

- **Pari du végétal**

Voir fiche 4.1. Le pari du végétal est une initiative portée par les acteurs agricoles locaux visant développer l'ambition agricole de Châlons-en-Champagne et à permettre le rayonnement d'une dynamique locale dont l'impact sera national voire international. Ce projet comprend le développement de la foire de Châlons-en-Champagne, la mise en place de projets agricoles innovants, etc.

- **Logistique**

Créer une association des chargeurs, opérateurs ferroviaires (ECR, Régiorail, OSR, Europorte, CFL Cargo, transporteurs routiers et fluviaux, lycée des Métiers du Transport et de la logistique Oehmichen, IUT Logistique, centres de recherche, CRITT Logistique du Havre, SNCF Réseaux

Définir un plan d'actions du Cluster destiné à :

- Explorer les innovations, y compris numériques, de nature à développer une offre de supply chain performante pour les chargeurs grâce à de nouveaux modèles économiques (OFP) ;
- résoudre les problématiques d'infrastructures ferroviaires de toutes natures par des expérimentations (partenariats public-privé, etc.) et du lobbying réglementaire ;
- développer la formation professionnelle, la recherche innovation, l'expérimentation, notamment dans le domaine organisationnel et numérique ;
- promouvoir la filière régionale de transport et de logistique air-fer-route ;
- renforcer l'attractivité du territoire pour l'implantation et le développement d'entreprises industrielles, de logistique, de négoce ou de commerce électronique.

L'organisation d'événements professionnels (promotion, congrès, colloques) pourra être prise en charge au sein de l'action 4-1.

- **Démonstrateur ville renouvelée de demain**

Sur la base d'un quartier existant habité, dont les logements devront être monitorés pour mesurer leurs performances thermique et énergétique, il s'agit de reproduire à taille réelle en parallèle en mode miroir, des bâtiments tests identiques à ceux monitorés sur lesquels viendront se placer de façon évolutive les dernières innovations matériaux,

numériques, domotiques, énergétiques, techniques de pose, de manière à pouvoir analyser en continu et à échelle 1, l'efficacité énergétique et thermique des technologies et matériaux testés.

Il existe aujourd'hui encore trop de différences entre la performance théorique attendue et la performance in fine, une fois les travaux de rénovation réalisés.

L'objectif de ce démonstrateur est de se positionner comme une référence sur les travaux de rénovation, les matériaux, les technologies énergétiques, la validation des process, des méthodes de travail et de transformer des quartiers d'habitat énergivores en énergie en quartier moderne, innovant et économe en ressources primaires, couplé avec l'utilisation d'énergie renouvelable intégré au bâti (solaire thermique et photovoltaïque).

L'association universités / grandes écoles avec groupes industrielles et *starts-up* (jeunes entreprises) est indispensable sous la forme d'un laboratoire de R&D permanent dont la fonction de mesure et d'analyse permanente conditionne la réussite du projet.

Cette démarche englobe l'habitat individuel et collectif, les immeubles tertiaires, les équipements publics (écoles, bâtiments municipaux, ...).

Objectifs

1- Créer une vitrine nationale, européenne et internationale de la ville durable rénovée à la française en créant un démonstrateur permanent évolutif et adaptable dans le temps en fonction des dernières innovations issues de la R&D à l'échelle d'un quartier et non pas uniquement un modèle d'habitat.

2- Présenter des équipements et produits dotés de leurs fonctionnalités actives qui équiperont dans les prochains mois et années la ville rénovée de demain (éclairage urbain intelligents, réseaux intelligents, bornes de recharge électrique, véhicules électriques, mobilier urbain interconnecté, nouveaux matériaux de construction, réseaux numériques, etc.),

3- Analyser et mettre en corrélation les performances théoriques de la construction rénovée et sa garantie de performances in fine.

4- Etre une référence sur l'habitat rénovée de demain et le confort de vie, tant en zone urbaine que rural, en ciblant cinq types de construction :

→ habitat rénovée individuel,

→ habitat rénovée collectif,

→ bâtiment tertiaire mixant bureaux et rez-de-chaussée commercial,

→ équipement collectif

→ bâtiment d'enseignement municipal, départemental et régional

→ bâtiment industriel et surface commerciale

5- Mobiliser la recherche partenariale entre universités et entreprises pour améliorer le savoir-faire sur la ville durable rénovée made in France.

6- Renforcer les formations universitaires et supérieures dans le domaine de la rénovation des constructions et l'urbanisme durable à l'échelle d'un quartier ancien en y intégrant les problématiques liées à la mobilité, au bâti, à l'énergie et à la gestion des ressources.

7- Généraliser l'usage de la maquette numérique pour la conception, la modélisation et la gestion de la ville durable rénovée.

8- Former les professionnels impliqués dans des activités de réhabilitation et les apprentis aux nouvelles normes de qualification et de certification en adossant un centre de formation initiale et continue.

- **Industrie du recyclage des matériaux du BTP**

Description

- 1- Améliorer le taux de recyclage des déchets du BTP pour limiter l'enfouissement en centre technique
- 2- Structurer une filière industrielle nouvelle dotée de fortes capacités de développement
- 3- Améliorer les connaissances techniques et scientifiques sur le recyclage des matériaux
- 4- Développer la recherche partenariale public / privé
- 5- Accompagner l'essor de nouveaux métiers de l'industrie du recyclage par la création d'un centre de formation initiale et continue.

Objectifs

- 1-Créer un centre national de recherche sur le recyclage des déchets du BTP pour contribuer à l'amélioration du taux de recyclage des déchets du BTP.
- 2- Ouvrir la réflexion au recyclage des autres matériaux suivants :
 - bois
 - acier
 - fibre de verre des éoliennes (la fibre de verre, qui représente moins de 2% du poids de l'éolienne, ne peut actuellement pas être recyclée)
 - plastiques
- 3- Développer la plate-forme de Recy et la positionner comme centre national d'expérimentation des essais de R&D en matière de recyclage des produits du BTP.

- **Foyer logement rénové pour les séniors**

Description

- 1- Réalisation par un bailleur social de travaux de rénovation d'un foyer logement, sous forme d'un démonstrateur, afin de la transformer en foyer moderne et connectée pour seniors en partenariat avec des industriels de la domotique et des services de santé numérique.
- 2- Adossement au démonstrateur d'un laboratoire de suivi R&D sur les nouveaux services numériques expérimentés et outils robotique.
- 3- Création d'une plateforme de services numériques pour les seniors, leurs aidants et les prestataires d'accompagnement reliée à un data center santé pour l'hébergement des données des patients et leur mutualisation avec le corps médical.

Objectifs

- Accompagner la rénovation du patrimoine d'un foyer logement pour la transformer en un outil performant équipé des dernières innovations technologiques, tant sur le plan des services que de la santé afin de valoriser le patrimoine existant.
- Initiée par un bailleur social et ses partenaires privés, ce démonstrateur pourrait devenir la référence nationale en matière de rénovation de foyer logement à coûts maîtrisés.

Objectifs – résultats attendus

Décliner les axes sectoriels sur des filières fortes du territoire pour améliorer encore la prestation fournie et capter la valeur ajoutée sur le bassin.

Mettre en place des outils d'accueil, de test / preuve du concept et d'accompagnement pour les différentes filières de croissance

Pilote				
Communauté d'Agglomération				
Pour l'instruction des dossiers : même comité que la fiche 3.1. (comité unique, voir description reprise ci-dessous)				
<i>Pour l'instruction des dossiers :</i>				
<ul style="list-style-type: none"> - la Préfecture de département est chargée de l'instruction des dossiers, avec l'appui des services de l'État en département (DRFIP, DIRECCTE, Banque de France, ...). un comité technique associant les services de l'Etat (Préfet de Région-Préfet de département ou son représentant), de la ville de Châlons-en-Champagne et de la Communauté d'Agglomération de Cités-en-Champagne, le délégué régional à l'accompagnement des restructurations défense. Il a en charge l'examen technique des dossiers avant présentation en Comité de sélection. 				
<i>Pour la sélection des dossiers :</i>				
<ul style="list-style-type: none"> - le Comité de sélection, présidé par le Préfet de Région-Préfet de département (ou son représentant), est composé du Président de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne (ou son représentant), du Maire de Chalons-en- Champagne, du délégué régional à l'accompagnement des restructurations défense. Il prend les décisions d'allocation des Fonds FRED, avec transmission de ses décisions au Ministère de la Défense pour engagement et, le service fait étant constaté, pour versement. 				
Maîtres d'ouvrage / pilote de l'action				
Communauté d'Agglomération, par opération : associations ad hoc, SAS				
Partenaires				
Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambres Consulaires (chambre d'agriculture, chambre de métiers et artisanat, chambre de commerce et d'industrie), SEMCHA, Pôles de compétitivité, Agences d'innovation et de développement				
Début de l'opération				
Le calendrier des opérations sera spécifique à chacune d'elle. L'action sera lancée dès la signature du CRSD, elle sera faite en B to B entre l'agglomération et les différents porteurs d'opération. En cas de nécessité, une stimulation des opérations par appel à projets pourra être envisagée. La mise en place de l'opération associera le Délégué Régional aux Restructurations de Défense et la Préfecture de la Marne.				
Délai de réalisation				
Applicable dès la signature du Contrat de redynamisation du site de défense, pour une durée maximale de 4 ans (renouvelable 1 fois en cas de prorogation du CRSD)				
Dépenses éligibles / modalités d'intervention				
Subventions :				
<ul style="list-style-type: none"> - Dépenses immatérielles (études, ingénierie), - Aide à l'investissement et à l'emploi 				
Plan de financement <i>(seuls les 2 330 000 € apportés par l'Etat sont contractualisés au sein de ce contrat, le reste est indiqué pour mémoire et reprend le plan de financement de la fiche 3.4. du CRSD de Châlons-en-Champagne)</i>				
Principaux postes de dépenses	Montant € HT	Ressources	Montant	%
SEM Energie				

Apport en capital	5 200 000	Contribution privée	1 680 000	32%
		Caisse des Dépôts et Consignations (prise de participation à l'étude)	840 000	16%
		Ville de Châlons-en- Champagne	1 365 000	26%
		Cités-en-Champagne	1 365 000	26%
Sous-total	5 200 000	Sous-total	5 200 000	
<i>Autres opérations</i>				
Aide à l'investissement, à l'emploi, à la prestation intellectuelle	12 820 000	Autofinancement	6 410 000	50%
		Etat (CRSD, FRED)*	2 020 000	16%
		Etat (CAR, crédits ministériels)	2 330 000	18%
		Ville de Châlons-en- Champagne	500 000	4%
		Conseil Départemental – Projets de nouveau lieu de vie pour les seniors et démonstrateur rénové pour les seniors, cluster anti- microbien	1 500 000	12%
		Conseil Régional	60 000	0,5%
Sous-total	12 820 000	Sous-total	12 820 000	
Total	18 020 000	Total	18 020 000	
<p>* L'Etat ajoute 2 020 000€ sur cette action via des crédits FRED contractualisés au sein du Contrat de redynamisation du site de défense (CRSD) de Châlons-en-Champagne. Une même opération ne pourra pas être aidée simultanément, à dépenses subventionnables identiques, sur les deux contrats.</p>				
<i>Critères d'évaluation - effets attendus – indicateurs</i>				
Entreprises créées, centres de recherche ou de transfert de technologie associés, nombre d'emplois créés				